

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
 ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
 DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 15/01/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 29/01/2024

N° DELIBERATION : 2024-05

OBJET : TRAVAUX FACTURES PAR L'ASA EN 2022 ET EN 2023

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	15
	Nbre de suffrages exprimés	15
VOTE	Pour	15
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Guillaume VANDERSTEEN, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Brigitte TRAMIER (Syndics)

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Sébastien CLAUDEL à M. Frédéric MAILLET
 M. Michel BRES à M. André BERNARD
 M. Thierry USSEGLIO à M. Frédéric MAILLET

Absents Excusés : M. Jean Marc LONG, Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Daniel LEYDIER, Franck REY, Guillaume GRETER, Rémy SALIGNON (Syndics).

Le Président rappelle que chaque année, l'ASA réalise des travaux de raccordement, déplacement ou suppression de bornes ou conduite, réparations diverses qu'elle facture conformément au règlement de service

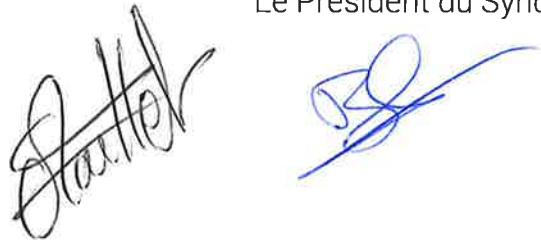
Le Président présente l'état des différents travaux en 2022 et en 2023

- Pour l'année 2022 le montant HT est de : 308 163,86 €
- Pour l'année 2023 le montant HT est de : 246 663,63 €

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Valide l'état des travaux facturés par l'ASA pour les années 2022 et 2023

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.